JEUDI 5 MAI. (N° 54) 12e ANNÉE — 1853.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et Mlle NIVERLET, libraires à Saumur.

ABONNEMENTS.

	Saumur.	par la poste
Un an. . .	18 f. »	24 f. «
Six mois. .	10 »	13 «
Trois mois.	5 25	7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continués*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

M. le ministre de la guerre, désireux de servir à la fois les intérêts de la science en général et ceux de la colonisation de l'Algérie en particulier, a proposé l'établissement de stations météorologiques, sur différents points de notre possession d'Afrique. Des notes consultatives ont été adressées, à ce sujet, à l'Académie des sciences, qui a nommé une commission chargée de répondre au ministre. De son côté, M. le ministre de la marine a rédigé des instructions qui prescrivent l'établissement de semblables stations dans nos autres colonies, et indiquent la manière dont les travaux doivent être dirigés Si ces sages et utiles mesures peuvent être adoptées sur tout le littoral de la France, on finira par obtenir un ensemble des plus remarquables et des plus satisfaisants. — Havas.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

BELGIQUE. — Les dernières nouvelles de Bruxelles ont une importance qu'il ne faut pas dissimuler. Elles nous apprennent que le roi des Belges est parti mardi pour Berlin, afin d'y voir le souverain de la Prusse et d'y négocier un traité définitif avec le Zollverein. Quelle sera la portée de cette négociation ? c'est ce qu'on ne saurait exprimer ; mais, il y a tout lieu de croire que des déterminations intéressant le commerce de la France seront prochainement prises. Nous savons, en effet, par les correspondances de Vienne du 28 avril, que l'avant-veille on avait appris que le roi des Belges, après avoir visité le roi de Prusse, devait se rendre auprès de l'Empereur d'Autriche, qui l'attendait vers le 9 de ce mois. Ces deux faits, rapprochés de l'adoption par la seconde chambre de Prusse du traité commercial conclu entre l'Autriche et la Prusse et de la réorganisation du Zollverein, font pressentir, du reste, les intentions du gouvernement du roi Léopold.

La Prusse se prépare d'ailleurs à un rapprochement avec la Belgique, car une dépêche de Berlin annonce que le cabinet Manteuffel a promis de présenter incessamment un projet de loi réduisant les droits d'entrée sur le fer. — Havas.

PRUSSE. — Notre correspondance ordinaire de Berlin, en date du 29 avril, fait pressentir de nouvelles déterminations constitutionnelles de la part du roi Frédéric-Guillaume. Le roi vient d'ordonner au ministère de lui faire prochainement des propositions sur la composition de la première chambre. En ce qui concerne les personnes qui devront composer la chambre, il y a des travaux préparatoires qui remontent à l'année 1848, époque où la curie des Seigneurs existait, suivant l'ancienne coutume. Mais le moyen d'assurer la stabilité de la propriété foncière dans les familles des membres de la première chambre n'est pas encore trouvé. On sait, néanmoins, que le roi a l'intention d'attacher la pairie héréditaire comme droit réel à la possession de biens fonds, à l'instar de la pairie anglaise. — Havas.

TURQUIE. — La *Correspondance autrichienne*, qui a reçu des lettres de Constantinople, en date du 18 avril, prétend que la question des Lieux-Saints forme toujours le principal objet des négociations ; l'Angleterre observe la neutralité, ou du moins lord Stratford Redcliffe se prononcerait en faveur de l'égalité des droits de tous les cultes chrétiens. Il est certain que les négociations ont pris une tournure très favorable depuis l'arrivée des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople. — Havas.

ITALIE. — La *Correspondance autrichienne* donne les renseignements qui suivent sur l'armée autrichienne qui occupe la haute Italie :

» Des journaux suises et piémontais se plaisent à dire, depuis quelque temps, que l'armée autrichienne en Italie est dans un état de dissolution complète. Ils prétendent qu'il y a chaque jour des désertions. Nous pouvons donner des nouvelles moins agréables aux amis du bouleversement qui désireraient, sans doute, que le contraire fût vrai. D'après des rapports officiels, arrivés de Vérone, dix soldats seulement ont déserté, depuis un an. Aucun officier n'a quitté le drapeau. — Havas.

— Une dépêche télégraphique de Turin, annonce qu'une rixe a eu lieu à Chambéry, mais que la tranquillité a été aussitôt rétablie.

Cette rixe, ajoute la dépêche, n'a eu aucun caractère politique. — Havas.

SUISSE. — La *Gazette de Zurich* du 30 avril, mande, sous la rubrique de Berne, 29 avril, qu'une dépêche télégraphique du secrétaire du colonel Bourgeois, M. le lieutenant-colonel Burnant, annonçait au Conseil fédéral que les Autrichiens avaient établi un poste militaire sur un point de la frontière, que l'on considère comme appartenant à la Suisse. Le Conseil a immédiatement procédé à l'examen de cette affaire. — Havas.

ESPAGNE. — On lit dans la *Correspondance Lejolivet:*

« Un symptôme fâcheux se produit en Espagne. Je lis dans l'*Heraldo* que les journaux de Catalogne, arrivés par le courrier du 26, donnent la nouvelle que quelques bandes, dont on ignore le caractère politique, ont paru dans la principauté.

» Or, depuis quarante ans, c'est toujours par là que les révolutions commencent en Espagne. Espérons cependant que ces guérillas sont sans importance, et qu'en tout cas elles seront facilement dispersées.

» Les journaux espagnols apportent une autre importante nouvelle. Je crois qu'elle était connue, mais elle a besoin d'être confirmée.

» On lit dans *El Diario Español* du 27 avril :

» Hier, a circulé dans Madrid une nouvelle de grande importance, et qui, si elle est certaine, doit être l'objet d'un examen approfondi. Il paraît que le nouveau chef de la République méxicaine, le général Santa Anna, a réclamé le protectorat de l'Espagne comme seul moyen de faire face à l'invasion de plus en plus imminente des Etats-Unis, et de préserver le Mexique, Cuba et une foule d'autres possessions de l'Amérique méridionale qui reconnaissent, peut-être un peu tard, qu'elles ont eu tort de secouer le joug de l'Espagne : car, en affaiblissant la métropole, elles se sont aussi placées dans un isolement funeste. Il faut avouer cependant qu'il faudrait à la Havane, au Mexique et ailleurs une protection plus puissante que celle de l'Espagne, pour arrêter les envahissements de l'hercule de l'Atlantique.

CHINE. — On lit dans le *North-China-Herald* du 5 février la proclamat on suivante de l'empereur de la Chine à la nation, pièce dont nous avons déjà donné l'analyse, mais qu'il nous semble intéressant de reproduire en entier :

« Voilà deux ans que l'armée est en mouvement. Les districs de Kwang-See n'ont pu être repris, et Hoosnan a été réduit en cendres. L'esprit de rébellion a gagné Woo-Chang et Hanyady ; heureusement les deux villes de Kwei-Lin et de Chang-Sha nous

---

FEUILLETON

PRAT-PARJOUAN.

(*Suite.*)

A l'aspect de la blonde enfant, l'œil noir de don Miguel étincela, et sa pupille se contracta avec cette violence qu'on remarque seulement chez l'aigle ou le lion, lorsqu'ils aperçoivent leur proie.

Après un léger frisson d'hésitation, Teresa allongea son cou de cygne, étendit ses deux bras blancs, et plongea dans la mer. On la vit disparaître au milieu d'un nuage d'écume, semblable à une poussière d'argent. Ses talons roses disparurent les derniers. Peu d'instants après, on vit refleurir sur l'eau la blonde tête de Teresa. Mais cette fois, sa chevelure ruisselante et éplorée tombait le long de ses joues comme celle d'une naïade qui vient jouer à fleur d'eau quand le soleil rit à l'Océan.

Alors Teresa la baigneuse tordit en riant ses cheveux, et se mit à nager avec autant de grâce et d'aisance, que si le vieux Neptune l'eût soutenue de sa main puissante au-dessus de son mouvant élément.

Lord Pitiful, pâmé d'aise, s'était langoureusement accoudé sur le garde-fou de la jetée. Le sensible gentleman sentait ses longues jambes flageoler sous lui. Son grognement admiratif s'arrêtait dans sa gorge. Sa faible main abandonnait la lorgnette investigatrice. — C'en était trop pour son cœur fragile.

L'aspect de la baigneuse produisit sur don Miguel un effet tout différent.

Sa joue devint plus pâle que de coutume ; sa main petite, mais nerveuse et forte comme l'acier, s'ouvrit pour saisir quelque chose et se referma lentement. On aurait pu voir un sanglant éclair illuminer sa ténébreuse prunelle, mais cela ne dura qu'un instant. Son visage reprit la brune pâleur qui lui était habituelle, ses muscles se détendirent, et sa paupière abaissée se referma à demi.

Il jeta un dernier et calme regard sur la baigneuse, et se dirigea vers le point de la jetée où était amarrée *la Bayadère*.

Il tira alors un petit sifflet de sa poche, et le porta à ses lèvres. Il en sortit un sifflement bref et aigu.

A ce bruit, un matelot basané, trapu, et de physionomie rude et sauvage, parut sur le pont de *la Bayadère ;* le prince lui fit signe de venir. Aussitôt il saisit une des amarres de la goëlette, et grimpa sur la jetée avec l'agilité d'un singe.

Don Miguel lui parla, durant quelques minutes, dans une langue inconnue. A chaque phrase, le matelot répondait par un signe de tête affirmatif. Mais lorsque le prince eut prononcé la dernière phrase de son incompréhensible harangue, son auditeur parut hésiter, comme si ce qu'on lui demandait était au-dessus de ses forces, et il sembla présenter quelques observations respectueuses. Don Miguel fit un geste court et impératif. Le marin se tut, s'éloigna, et redescendit sur le pont de *la Bayadère*. Il descendit à l'intérieur et reparut peu d'instants après, presque entièrement nu. Aussitôt, il s'élança au-dessus du bastingage, tomba dans la mer et disparut sous l'eau.

Cette manœuvre fut exécutée avec tant de rapidité, qu'elle n'attira pas même les regards des promeneurs de la jetée ; d'ailleurs, le matelot fendit l'eau avec tant d'adresse, que le bruit de sa chute fut à peine sensible.

A la grande surprise d'un ou deux curieux, témoins du fait, mais qui crurent s'être trompés, le matelot ne reparut point à la surface de l'eau. Soit qu'il eût trouvé la mort au fond du chenal, soit pour tout autre inexplicable motif, il se passsa plusieurs minutes, sans que le moindre bouillonnement de l'onde vint éclaircir cet obscur mystère.

Cependant, si, deux minutes après le plongeon du matelot de *la Bayadère*, quelqu'un avait pu voir ce qui se passait entre les poutres énormes qui soutiennent la jetée, on aurait aperçu une tête brune sortir de la mer, puis le corps d'un homme tout entier se coller à l'une des poutres, comme une gigantesque salamandre qui vient respirer au soleil. L'homme était justement sous les pieds de lord Pitiful : il avait, en deux minutes à peine, parcouru sous l'eau un immense trajet. Le plongeur respira un instant, comme un phoque essoufflé, et, toujours

sont restées fidèles, mais mes peuples souffrent et sont enlevés de leur foyers.

» Voilà trois ans que les destinées de l'Empire sont entre mes mains ; nous n'avons pu conserver à nos peuples les bienfaits de la paix, et cette idée nous ôte le sommeil et l'appétit.

» En outre, nous voyons que les chefs de l'armée, les vice-rois, les gouverneurs et les hauts dignitaires sont tous les anciens ministres du dernier gouvernement qui sont restés au pouvoir pour la sécurité de notre règne. Ils sont tous unis dans la seule pensée de nous aider dans la crise où nous sommes, et d'éclairer notre inexpérience en certaines choses. Nous adressons des vœux ardents au Ciel pour le bien-être de nos peuples, et notre cœur saigne quand nous voyons l'état déplorable où les rébelles ont mis le pays. Nous avons ordonné à Seu-Kwyng-Tsin de diriger en personne notre armée et d'envoyer des corps détachés à la poursuite des insurgés à Woo-Chang. Nous avons aussi ordonné à Luh-Kien-Ying, à Tsi-Ang-Wan-Khing et à Chang-Fei de gagner le Yang-Tse Kiang, et d'attaquer du côté de l'est. Nous avons envoyé Keshan avec 10,000 hommes de nos meilleures troupes, pour défendre Hau-Yang, Joo-Ning, Kwang-Chow et dégager Hoowang. Les forces de Kivin et de l'Amour doivent opérer leur jonction et faire une attaque simultanée. Les rébelles abusent les populations, volent et pillent les campagnes. Il n'est plus possible de vivre sous le même ciel ; ils sont un objet d'horreur pour le Ciel et les hommes. Beaucoup déjà ont été tués par nos soldats ; il n'en reste plus que quelques milliers, dont la moitié au moins sont des vagabonds. Bien peu les suivent de plein gré.

» La méchanceté des rébelles dépasse toutes les bornes, il faut les détruire immédiatement pour terminer la souffrance du pays. Nous n'avons, jusqu'ici, reculé devant aucune dépense pour arriver à ce résultat. Je viens encore d'envoyer de l'argent à l'armée et de prendre des mesures pour qu'elle n'en manque pas à l'avenir. Les ministres, les vice-rois, les gouverneurs doivent suivre notre exemple et faire tout ce qu'ils peuvent dans ces circonstances. La discipline est la base des succès militaires ; leurs ordres doivent être clairs et sévères ; les récompenses arriveront plus tard ; mais que les soldats sachent qu'ils doivent avancer et non reculer, et qu'ils doivent faire le sacrifice de leur vie. Les victoires et les revers sont inhérents à la vie militaire.

» Les récits que l'on nous fait doivent être de la plus grande exactitude ; il ne faut ni exagérer ni diminuer l'importance des faits.

» C'est d'après les comptes-rendus qui nous sont envoyés que nous punissons ou récompensons ; il nous faut donc savoir l'entière vérité pour pouvoir agir avec justice.

» Les populations doivent organiser des corps de milice pour défendre leurs familles et leurs propriétés. Chaque village doit former un petit corps armé qui s'unira, au besoin, avec ceux des villages voisins. La dépense sera faite par les riches propriétaires et les notabilités. Il faut éviter les déplacements, qui pourraient, à la longue, amener d'autres désordres.

» Nous saurons récompenser grandement ceux qui donneront de l'argent pour l'entretien de notre armée ; mais nous saurons punir ceux qui profiteraient de leur position pour extorquer de l'argent à leurs inférieurs.

» Notre anxiété est grande de voir notre peuple soulagé de ses maux. Par chaque jour qui s'ajoute à ses souffrances notre chagrin augmente.

» A cause des pertes occasionnées à nos fidèles sujets par les rébelles, nous ordonnons aux vice-rois et aux gouverneurs de ne pas les tourmenter pour le paiement des impôts et des taxes. Nous avons perdu Yo-Chow. Les troubles ont gagné Noochang et Hanyang. Nous ne pouvons pas permettre à nos officiers de lever les taxes ordinaires sur nos malheureuses populations du sud.

» Nous ordonnons à nos ministres, à nos vice-rois, à nos gouverneurs d'imprimer le présent édit sur papier jaune, de l'afficher et de le distribuer le plus possible, pour que nos fidèles sujets puissent nous venir en aide pour détruire le mal dans ses racines ; nous leur ordonnons de surveiller l'esprit des populations et de leur donner de bons conseils. Que cet édit soit répandu le plus possible. Suivez mes ordres. »

REVUE DE L'OUEST.

Nantes. — On a beaucoup parlé, depuis quelques jours, de tables tournantes, et les merveilles qu'on en racontait soulevaient une incrédulité générale. Il semblait puérile d'ajouter foi à ce phénomène magnétique sans précédent et sans explication suffisante.

Or, il paraît certain que les tables tournantes sont une vérité, et les expériences faites ces jours-ci, à Nantes, sont plus concluantes à cet égard que toutes les réflexions publiées par les journaux.

Voici comment le fait s'est passé.

Cinq personnes adultes, hommes et femmes, se sont placées autour d'une table de cerisier, et se sont mises en communication avec le bois en y posant la main et en ayant soin que chaque petit doigt gauche couvrît le petit doigt droit. On avait pris garde à ce que l'isolement fût complet et qu'aucune portion de vêtement ne touchât la table.

Après dix minutes d'attente, la table commença à se mouvoir, et presque aussitôt elle acquit un degré de rotation très rapide, entraînant après soi les personnes qui l'entouraient.

L'expérience fut renouvelée plusieurs fois et elle réussit invariablement.

Après ce succès constaté, on voulut tenter l'épreuve magnétique avec un chapeau de feutre ; faite dans les mêmes conditions, elle réussit également, et après dix minutes d'exposition des doigts, le chapeau se mit à tourner vivement, sous les mains à l'influence magnétique desquelles il se trouvait soumis.

Nous devons ces détails à M. Fessart, directeur du gaz, qui a voulu s'assurer par lui-même de la réalité d'un fait considéré comme fabuleux.

(*Union Bretonne.*)

Saint-Brieuc. — Un évènement déplorable fait en ce moment l'objet de tous les entretiens de notre ville. Un père de famille estimable, employé dans les bureaux de la Recette générale, M. Cadoret, quitta subitement son domicile, au milieu de l'avant-dernière nuit, et il courut au presbytère de la cathédrale prier M. le curé de venir administrer les secours spirituels à sa domestique qui était, disait-il, fort malade.

Bientôt le zélé pasteur fut dans la maison, où il trouva la domestique bien portante et apprit d'elle que son maître, s'imaginant que ses enfants, en bas-âge, étaient malades aussi, était sorti pour leur chercher un médecin. M. Cadoret ne rentrait pas ; depuis le matin, ses parents le cherchaient en vain ; on soupçonnait une aliénation complète et on en redoutait les conséquences.

Ces craintes n'étaient que trop fondées ; le malheureux, se figurant qu'un bain de mer lui serait utile, s'était rendu au rocher Martin, et après s'être déshabillé et jeté à l'eau, il avait disparu. Le cadavre a été enfin retrouvé sur la grève et rapporté ici le matin. (*Maine-et-Loire.*)

CHRONIQUE LOCALE.

La police a fait mardi, toute la journée, des arrestations. Le matin, c'était pour reprimer des actes de monomanie furieuse ; plus tard, c'étaient des voleurs, et enfin, dans la soirée, c'était pour un fait plus grave, plus immoral. Nous nous abstenons, la justice a l'œil ouvert ; il ne nous appartient pas d'appeler la vengeance sur qui que ce soit.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* d'hier contient les nominations des commissaires départementaux dans plusieurs départements.

PAUL GODET.

Le ministre de l'Empereur à Francfort a échangé dans cette ville, le 10 avril dernier, les ratifications des traités littéraires qu'il avait signés, il y a deux mois, avec les plénipotentiaires de LL. AA. le duc de Nassau et le prince de Reuss (branche aînée). (*Moniteur.*)

FAITS DIVERS.

— Voici quelques détails sur le télégraphe électrique projeté entre la France et l'Algérie :

On sait que la ligne électrique sous-marine qui vient de Londres et traverse la France doit être continuée par terre, et, après avoir traversé Nice et Gênes, aboutir à la Spezzia, au fond du golfe de ce nom, dans les Etats sardes. La ligne nouvelle communiquera avec elle et partira de ce point ; elle ira toucher ensuite l'île de Corse, et, après l'avoir traversée, franchira les bouches de Bonifacio, passera par la Sardaigne pour venir à la côte d'Algérie, près de Bône. De cette ville, et si la chose est jugée utile, elle sera continuée jusqu'à la régence de Tunis. Les travaux nécessaires à l'accomplissement de cette première partie du projet seront terminés dans deux ans, à compter de la promulgation de la loi à intervenir. A ce moment, la ligne sera prolongée, par le littoral de la Méditerranée en Afrique, jusqu'à Alexandrie, pour, de ce point, atteindre l'Inde et l'Australie.

La science et la pratique démontrent que ce plan, malgré les difficultés sérieuses qu'il présente, est

---

crampouné à la poutre, avec laquelle il semblait faire corps, il promena son œil noir et farouche sur les baigneuses et l'arrêta sur Teresa.

Dès qu'il eût aperçu la blonde enfant, il abandonna la poutre et disparut une seconde fois sous les flots.

Cependant le prince avait regagné sa place à côté de lord Pitiful, — lieu choisi, d'où l'on voyait Teresa aussi bien que si l'on eût été tout près d'elle.

La folle baigneuse jetait à la souple crinière des vagues, ses bras de néréide ; les flots de sa chevelure se mêlaient à ceux de la mer, et, mollement bercée comme en une conque marine, elle frappait l'eau de ses talons roses et faisait jaillir derrière elle un nuage d'écume transparente.

Don Miguel da Cuncha dévorait des yeux la baigneuse.

Tout-à-coup deux mains, larges, brunes et nerveusés, sortirent de l'eau et saisirent Teresa par les pieds. La belle fille poussa un cri terrible et disparut sous les flots, entraînée par son invisible ravisseur.

Un sourire vainqueur effleura la lèvre féroce de don Miguel. Son œil sembla suivre sur l'eau une trace imperceptible.

Lord Pitiful se frottait les yeux et les équarquillait tour-à-tour avec une stupéfaction comique.

Mais quelle que fut la rapidité de ce brusque coup de théâtre, il n'échappa point aux regards des hommes du canot de sauvetage qui stationne sans cesse devant les baigneurs.

— Nage! cria le patron du canot.

Les avirons frappèrent l'eau et l'on vit le canot lancé dans la direction de la jetée à la poursuite d'un ennemi invisible.

Cette scène avait attiré les regards de tous les promeneurs de la jetée ainsi que des baigneurs épars au bord de l'eau. On avait entendu le cri de Teresa, on l'avait vue disparaître, et sans comprendre ce dont il s'agissait, on se doutait nonobstant qu'il se passait quelque chose d'étrange.

Il fut d'abord impossible de savoir ce que poursuivait le canot de sauvetage, mais un tourbillon, semblable au remous que laisse derrière lui un gros poisson qui passe, attira les regards, et l'on aperçut à travers la transparence de l'eau deux corps, dont l'un semblait brun et vigoureux et l'autre blanc comme un marbre.

— Hardi ! nage ! nage plus vite ! s'écria le patron du canot.

On approchait de la jetée. Et là, cette lutte étrange devenait intéressante, car le canot allait se trouver arrêté par les poutres, tandis que le ravisseur pourrait se glisser avec sa proie et entrer dans le chenal.

Il était peu probable que le canot pût arriver à temps. Le plongeur paraissait doué d'une habileté prodigieuse et fuyait sous l'eau avec la rapidité d'un requin qui vient de saisir un imprudent nageur et l'emporte au fond de l'Océan. Le patron comprit l'imminence du péril. Il ôta sa veste et se jeta à la mer.

A peine les flots se furent-ils refermés sur lui qu'on vit une teinte sanglante tacher l'eau, et le patron remonter à la surface. Une large blessure bâillait sous son sein gauche : ce n'était plus qu'un cadavre.

L'horreur des spectateurs fut au comble, et un cri de rage partit du canot. — Il touchait alors aux premières poutres de la jetée. Mais si la poursuite devenait impossible, il était évident que les forces du plongeur arrivaient à leur dernière période d'épuisement. Il essaya plusieurs fois de venir à fleur d'eau humer un peu d'air ; mais la proue du canot se montrait menaçante et il replongeait avant d'avoir pu remplir assez ses poumons pour fournir une longue traite.

En arrivant à la jetée, le plongeur épuisé ne songea plus à conserver sa proie, il remonta au-dessus de l'eau, sortit sa tête noire et luisante, et s'assit sur une grosse pierre, protégé par les poutres contre les attaques du canot. Sa main, nouée à la chevelure de Teresa se détendit et abandonna aux flots la jeune fille inanimée. Il appuya ensuite son menton dans le creux de sa main, et tandis que sa poitrine large et velue se gonflait et s'affaissait avec impétuosité, il considérait d'un œil impudent et farouche la jeune fille déjà recueillie sur le canot de sauvetage. *(La suite au prochain numéro.)*

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

réalisable principalement dans la section qui intéresse la France. Toutes ses parties ont été soigneusement étudiées, et le tracé de la ligne sous-marine a été établi d'après les derniers travaux hydrographiques. Le câble reposera sur le fond de la mer ; la Méditerranée, si on lui avait fait suivre une ligne droite partant des îles d'Hyères, près de Toulon, pour aller au cap Bougaroni, sur la côte d'Algérie, n'aurait pas été praticable, puisqu'elle présente à son centre une profondeur moyenne de 2 et 3,000 mètres ; mais les points de passage qui ont été adoptés sont dans des conditions beaucoup plus favorables.

Ainsi, de la Spezzia au cap Corse, la profondeur maximum est de 220 mètres, dans le détroit de Bonifacio elle est de 80, et du cap Teulada, situé à l'extrémité de l'île de Sardaigne, à Bône, sur la côte d'Afrique, elle est de 327 ; mais la profondeur moyenne est beaucoup moins considérable.

On voit par ces faits que l'opération est très-praticable, et il est permis d'espérer qu'elle sera couronnée d'un plein succès. On annonce que des conventions ont été faites avec le gouvernement des Etats-Sardes, avec celui du bey de Tunis et du pacha d'Egypte, pour assurer la protection des fils télégraphiques et des travaux. Le projet serait prochainement présenté à l'examen du Corps-Législatif.

ÉTAT-CIVIL du 16 *au* 30 *avril* 1853.

Naissances.

16, Charles-René Ducamp, rue Bodin ; — 18, Louise Deroulin, rue de Fenet ; — Marie Chatais, rue Daillé ; — Charles Coisnin, Basse-Ile ; — 20, Marie-Henriette Perrin, quai de Limoges ; — 22, Albertine Fazi, place de l'Hôtel-de-Ville ; — 25, Pierre Michel, rue de Fenet ; — Joséphine Bellœuvre, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; 29, Claudie-Louise Colin, rue du Portail-Louis ; — 30, Juliette-Marie Cotin, rue Braud ; — Marie-Louise Appert, rue de Fenet.

Mariages.

18, Casimir Billerot, ébéniste, a épousé Louise Anastasie Redoutier, sans profession, tous deux de Saumur ; — 19, René Péan, serrurier, a épousé Marie Gaillard, lingère, tous deux de Saumur ; — Charles Jarvais, journalier, a épousé Célestine Labarbe, ouvrière, tous deux de Saumur ; — 25, Louis Besnard, employé d'administration, a épousé Lucile-Alphonsine Neustedt, sans profession, tous deux de Saumur ; — Téophile-François Audenet, employé du chemin de fer, de Paris, a épousé Marie-Louise Déhon, de Saumur.

Décès.

16, Jean Piganiol, 23 ans, célibataire, à l'Hôpital ; — 19, Alcide-Louis-François Huard, employé de l'administration de la Loire, 56 ans, rue Saint-Jean ; — René Poupard, journalier, 48 ans, à l'Hôpital ; — 20, Marie Valin, rentière, 79 ans, veuve Coindreau, rue du Marché-Noir ; — 22, Anne Duraud, 46 ans, veuve Doussain, à l'Hôpital ; — 24, Armeline-Françoise Tauzé, 4 mois, rue de Fenet ; — 25, Modeste Gurin, 2 mois, rue de Fenet ; — 26, François Bretonneau, entrepreneur de bâtiments, 67 ans, place Maupassant ; — René-Constant Piquet, journalier, 66 ans, rue des Pottiers ; — 28, Jean Robin, tisserand, 78 ans, rue de l'Hôtel-Dieu ; — 30, Pierre Michel, 6 jours, rue de Fenet ; — Pierre Favre, 82 ans, à la Providence.

Publications du dimanche 24 *avril* 1853.

François-Victor Freignon, aubergiste, de Thouars, et Victoire Aubert, domestique, de Saumur ; — François Richard, journalier, et Anne-Gabrielle Dehaies, journalière, tous deux de Saumur ; — Louis-Gervais Morancé, boisselier, et Martine Guintandry, tous deux de Saumur ; — Pierre Leger, cultivateur, de Saumur, et Louise Fleury, de Villebernier ; — Louis Beilloin, cultivateur, de Saumur, et Françoise Rocher, sans profession, de Dampierre.

Nous apprenons par nos correspondants de Paris, que les magasins de SOIERIES et CHALES de la *Ville-de-Lyon* (*maison brevetée de S. M. l'Impératrice*), est en grande faveur cette saison par ses belles nouveautés en Soieries et Châles. Aussi les élégantes se font un plaisir de visiter cet établissement dont la réputation est justement méritée, autant par la fraîcheur de ses étoffes que par la modération de leur prix. Nous engageons nos lecteurs et lectrices qui se proposent de faire le voyage de Paris, à visiter cette maison de confiance, dont nous pouvons citer, parmi les articles avantageux, la mise en vente de QUATRE MILLE ROBES DE SOIE FOULARD, DE 22 A 29 FRANCS LA ROBE. Spécialité en Soieries et Châles pour corbeilles de mariage, bals et soirées.

Adresse : MM. GAY JEUNE ET FILS, *fournisseurs brevetés de S. M. l'Impératrice*, A LA-VILLE-DE LYON, rue de la Vrillère, n° 2 (en face la Banque de France), à PARIS. (248)

ÈTABLISSEMENT HYGIÉNIQUE DES NÉO-THERMES, 56, rue de la Victoire (Chaussée d'Antin), à Paris. Appartements meublés, jardins, salons, billard et galeries chauffés ; table d'hôte et service privé ; *douches, bains minéraux et de vapeur*, HYDROTHERAPIE, tout s'y trouve réuni pour permettre aux personnes que leurs occupations appellent dans la capitale, de concilier les exigences d'un traitement médical avec celles des affaires.

MAISON DUPONT Chaussée d'Antin, 41, au premier, Paris, vente, échange, réparations de cachemires des Indes et de France. Expéditions en province. *Tout individu se présentant de sa part trompe le public.* (210)

BOURSE DU 5 MAI.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 103 85.
3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 81 35.

Chemin de Fer. --- Service d'été.

HEURES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DES TRAINS, A PARTIR DU 9 MAI 1853.

REMONTE.

Trains de Nantes à Tours et Paris.

Départ de Nantes,	6 h. 40 du matin.	
—	11 — 30 du soir.	— *Express.*
—	1 — 40 s.	
—	4 — 10 s	— *Direct. Malles.*
Arrivée à Ancenis,	7 — 42 m.	
—	12 — 5 m.	— *Express.*
—	2 — 48 s.	
—	4 — 52 s.	— *Direct. Malles.*
Arrivée à Angers,	9 — 27 m.	
—	1 — 7 s.	— *Express.*
—	4 — 41 s.	
—	6 — 11 s.	— *Direct. Malles.*
Arrivée à Saumur,	10 — 59 m.	
—	2 — 2 s.	— *Express.*
—	6 — 19 s.	
—	7 — 19 s.	— *Direct. Malles.*
Arrivée à Tours,	1 — » s.	
—	3 — 22 s.	— *Express.*
—	8 — 32 s.	
—	8 — 55 s.	— *Direct. Malles.*
Arrivée à Paris,	10 — » s.	
—	8 — 10 s.	— *Express.*
—	3 — 30 m.	
—	4 — » m.	

Train de Nantes à Angers.

Départ de Nantes,	7 h. » s.	
Arrivée à Ancenis,	8 — 8 s.	
— Angers,	10 — 6 s.	

Train d'Angers à Tours.

Départ d'Angers,	6 h. » m.	
Arrivée à Saumur,	7 — 28 m.	
— Tours,	9 — 41 m.	

DESCENTE.

Trains de Paris à Nantes.

Départ de Paris,	5 h. 45 s.	— *Direct. Malles.*
—	11 — » s.	
—	9 — 20 m.	— *Express.*
—	7 — 55 m	
Arrivée à Tours,	1 — 18 s.	— *Direct. Malles.*
—	6 — 58 m.	
—	2 — » s.	— *Express.*
—	3 — 40 s.	
Arrivée à Saumur,	3 — 5 m.	— *Direct. Malles.*
—	9 — 23 m.	
—	3 — 28 s.	— *Express.*
—	5 — 56 s.	
Arrivée à Angers,	4 — 5 m.	— *Direct. Malles.*
—	11 — 1 m.	
—	4 — 18 s.	— *Express.*
—	7 — 23 s.	
Arrivée à Ancenis,	5 — 23 m.	— *Direct. Malles.*
—	1 — » s.	
—	5 — 22 s.	— *Express.*
—	9 — 14 s.	
Arrivée à Nantes,	6 — 26 m.	— *Direct. Malles.*
—	2 — 17 s.	
—	6 — 5 s.	— *Express.*
—	10 — 25 s.	

Train de Tours à Angers.

Départ de Tours,	midi.
Arrivée à Saumur,	2 — 3 s.
— Angers,	3 — 41 s.

Train d'Angers à Nantes.

Départ d'Angers,	7 h. » m.
Arrivée à Ancenis,	8 — 49 m.
— Nantes,	10 — 6 m.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 22 *mai* 1853, *à midi*,
En l'étude de Me CHASLE, notaire à Saumur,
UN PRÉ
Situé dans les prairies du Pont-Fouchard, au lieu dit la Maremaillette, commune de Saumur, contenant 61 ares 72 centiares, joignant du midi et du couchant la rivière du Thouet, du nord M. Mollay, et du levant Mme Saillant et autres.
S'adresser à MM. LOUVET, TROUILLARD et Cie, banquiers à Saumur ;
Et à Me CHASLE, notaire en ladite ville, place de la Bilange. (250)

A LOUER
Présentement,
Le premier étage de la maison de M. COMMON, rue St-Jean. (251)

A VENDRE
Une MAISON, avec jardin et petite vigne, sis à Bagneux.
S'adresser à M. Meuray, sacristain. (252)

A VENDRE
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis
Avec façade sur la rue de la Petite-Douve, et où s'exploite l'hôtel du *Lion-d'Or*.
S'adresser à Me CHASLE, notaire à Saumur. (62)

A VENDRE
à 52 francs le cent,
BONS COTRETS DE CHÊNE
De 15 *à* 28 *ans*,
Chez PATRY, marchand de bois, au Pont-Fouchard. (624)

Découverte incomparable par sa vertu
EAU TONIQUE
PARACHUTE des CHEVEUX
Par CHALMIN, de Rouen.
Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — *Succès garanti.* — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)
A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, nos 2.
PRIX du FLACON : 3 FR. (233)

A LOUER POUR LA St-JEAN
Une MAISON propre au commerce,
Située rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville, joignant Mme Roussel-Moulin et le Débit de tabac.
S'adresser à M. LEROY, rue de la Cocasserie, ou à M. BEAUDOUX, rue du Puits-Neuf.

A LOUER
Jolie Maison et Jardin, rue des Basses-Perrières, n° 10.
S'adresser à M. COUZINEAU. (125)

A VENDRE
QUATRE TRÈS-BEAUX CYGNES
Par couple ou séparément.
S'adresser au château de Ste-VERGE, près Thouars (Deux-Sèvres). (530)

A LOUER
Présentement,
Maison, Remise, Cour et Magasins.
S'adresser à M. MILLOCHEAU-MAFFRAY, sur les Ponts. (492)

A VENDRE
FONDS D'ÉPICERIE
Sis à Saumur, place Saint-Pierre.
S'adresser à M. Kerneïs. (206)

Étude de Me CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

Par Licitation,

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

de

BIENS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'adjudication aura lieu en l'étude de Me CHASLE, notaire à Saumur,

Le MERCREDI 29 JUIN 1853, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, du 17 mars 1853, enregistré,

A la requête de M. René Coutard, propriétaire, demeurant à Saumur, agissant en qualité de créancier de la succession du sieur Pierre Bertin père, cultivateur, décédé commune de St-Hilaire-St-Florent, et du sieur Charles Bertin fils, boulanger, demeurant à Saumur, aux termes d'un acte, devant ledit Me Chasle, notaire, du 18 novembre 1851, enregistré; mondit sieur Coutard, ayant pour avoué Me Chedeau, avoué à Saumur;

Contre: 1° La dame Françoise Bertin, veuve dudit feu sieur Bertin père, demeurant à St-Florent, commune de St-Hilaire-St-Florent, comme ayant été commune en biens avec son mari, et en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Joseph et Armand Bertin, ses enfants mineurs non émancipés;

2° Ledit sieur Charles Bertin, boulanger, demeurant à Saumur, mineur émancipé par le mariage; la veuve Bertin et ledit Charles Bertin, ayant pour avoué Me Coulbault, avoué à Saumur;

3° Le sieur Bourgeon-Vinsonneau, propriétaire et cultivateur, demeurant commune de St-Hilaire-St-Florent, agissant comme curateur à l'émancipation de Charles Bertin, et subrogé-tuteur des mineurs Bertin, ayant aussi Me Coulbault pour avoué;

4° M. Adolphe Ollivier, négociant, demeurant à Doué, intervenant, ayant Me Jahan pour avoué.

DÉSIGNATION DES BIENS.

ARTICLE PREMIER.

Un morceau de pré, nommé Fline, situé commune de St-Hilaire-St-Florent, contenant environ 6 ares 27 centiares, joignant du sud, levant et ouest M. Berthelot-Couscher, et au nord le sieur Guitonneau; estimé 228 fr., plus pour les arbres 10 f., en tout 238 f., ci.. 238 f. » c.

ART. 2e.

Un autre morceau de pré, nommé la Prairie-de-Nonne, même commune, contenant 16 ares 50 centiares, joignant du nord le pré de M. Dupuis, et des autres faces M. Moreau-Barier; estimé 525 f. Nota. Ce morceau paraît alterner de jouissance avec un autre à côté et de pareille étendue, appartenant à M. Moreau-Barier, acquéreur de M. Nivelleau, ci . . . . 525 »

ART. 3e.

Un morceau de terre et deux rangées de vigne, contenant en totalité environ 5 ares 50 centiares, situé au lieu nommé le Bois-du-Feu, même commune, joignant vers le nord un chemin, du levant Guitonneau, et des deux autres faces M. de Beauregard; estimé la somme de 75 fr., ci . . . . . 75 »

A reporter . . . . 763 f. 00 c.

Report . . . . . 763 f. 00 c.

ART. 4e.

Un morceau de vigne, situé au même lieu, nommé le Bois-au-Beau, dite commune de St-Hilaire-St-Florent, contenant environ 11 ares; joignant du nord François Sanzay, du levant le chemin de Virmolle à St-Hilaire, du midi Audineau, et du couchant M. de Beauregard; estimé 220 fr., ci. 220 »

ART. 5e.

Un autre morceau de terre, non ensemencé, situé au lieu nommé la Fontaine-Frélet, même commune, contenant 33 ares, joignant d'un côté vers le nord un ruisseau, vers l'est le sieur Royer, vers le sud un chemin, et vers l'ouest le sieur Chênet; estimé à raison de 20 fr. l'are, ce qui fait 660 fr. pour la totalité du morceau, plus les arbres estimés 60 f., en tout 720 f., ci . . . . 720 »

ART. 6e.

Un morceau de vigne, nommé le Clos-Pavé, même commune, contenant 16 ares 50 centiares environ, joignant du nord-ouest Bourgeon, du sud-ouest Sanzay et autres, du nord-est un chemin et du sud-est Guitonneau; estimé, à raison de 21 f. l'are, en tout 346 fr. 50 cent., ci. 346 50

ART. 7e.

Un morceau de terre, nommé la Justicion, même commune, contenant environ 33 ares, en forme de rectangle, joignant d'un bout vers le nord et l'est M. de Beauregard, vers le sud M. Bianquin, et vers l'ouest le sieur Girault; estimé à raison de 18 fr. l'are, ce qui fait pour le morceau entier 594 fr., plus les arbres 6 f, en tout 600 f., ci . . . . 600 »

ART. 8e.

Un morceau de terre et vigne, situé audit lieu des Justicions, même commune, contenant environ 11 ares, joignant vers le nord Bourgeon, vers l'est Mme Guillon, et vers le sud encore Mme Guillon, et vers l'ouest ladite dame veuve Bertin; estimé, à raison de 20 f. l'are, en tout 220 f., ci. . . . . 220 »

ART. 9e.

Un morceau de vigne, situé aux mêmes lieu et commune, distant de l'article précédent seulement de 4 à 5 mètres, contenant 5 ares 50 centiares, joignant du levant M. de Beauregard, du couchant Mme Guillon, du midi le sr Bourgeon; estimé, à raison de 22 f. l'are, en tout 121 f., ci. . . . . 121 »

ART. 10e.

Un morceau de terre avec un peu de bois,

A reporter . . . . 3,065 f. 50 c.

Report . . . . . 3,065 f. 50 c.

nommé le Pré-Boisseau, même commune, contenant environ 11 ares, joignant d'un côté vers le nord-est un petit chemin, vers le sud-est Thibault, vers le nord-ouest ladite veuve Bertin, et vers le sud-ouest Gautier; estimé, à raison de 12 f. l'are, en tout 132 f., ci. . . . . 132 »

ART 11e.

Un morceau de terre, nommé le Guédon ou le Pont-Fouchard, même commune, contenant environ 11 ares, joignant d'un bout vers le nord le pré de M. Henri Plé, vers l'est M. Courtois, vers le sud M. Poitou, et vers l'ouest ladite veuve Bertin; estimé, à raison de 20 f. l'are, en tout 220 f., ci. 220 »

ART. 12e.

Un morceau de vigne, situé au lieu nommé le Bois-Brard ou le Pont-Fouchard, même commune, contenant environ 16 ares 50 centiares, joignant d'un bout vers le nord le chemin du Pont-Fouchard à St-Florent, vers l'est ladite veuve Bertin, et vers l'ouest M. Poitou; estimé, à raison de 30 f. l'are, en tout 495 f., ci. 495 »

ART. 13e.

Un morceau de vigne, en forme de hache, situé audit lieu du Pont-Fouchard, même commune de St-Hilaire-St-Florent, contenant environ 46 ares 75 centiares, joignant d'un côté vers le nord le sieur Chevallier et le chemin du Pont-Fouchard à St-Florent, vers l'est un chemin d'exploitation, vers le sud M. Coutard, et vers l'ouest M. Courtois; estimé, à raison de 30 f. l'are, en tout 1,402 f. 50 cent., ci. 1,402 50

ART. 14e.

Une petite maison, située à St-Florent, au lieu nommé la Haute-Cour, même commune, composée seulement d'une chambre à cheminée et un petit grenier au-dessus, joignant vers le nord Guitonneau et Bouvet, vers l'est M. de Beauregard, vers le sud Fremond, et vers l'ouest Bouvet; estimée 180 f., ci. . . . . 180 »

ART. 15e.

Une autre maison, située audit lieu de St-Florent, joignant du nord Bourgeon, du levant M. de Beauregard, au sud l'article 16 ci-après, vers le couchant la cour commune; composée, ladite maison, d'une chambre à cheminée et grenier au-dessus, un puits commun, une cour commune, un jardin très-petit, contenant pour la portion de cette maison, environ 16 centiares, lequel jardin joint au sud la rue du Porteau; une cave placée au sud de ladite cour commune; le tout estimé 1,100 f., ci . . . . 1,100 »

A reporter . . . . 5,495 f. 00 c.

Report . . . . . 5,495 f. 00 c.

ART. 16e ET DERNIER.

Une autre maison, située aux mêmes lieu et commune, joignant au nord la maison désignée à l'article 15e qui précède, au sud la rue du Porteau, et au levant Chênet; composée d'une chambre à cheminée et une anti-chambre, deux greniers, une cave placée au couchant de celle désignée audit article 15e; communauté au puits et à la cour, une petite portion de jardin aussi d'environ 16 centiares; le tout estimé la somme de 900 f., ci. . 900 »

Total de l'estimation desdits biens à vendre, 7,495 f., ci 7,495 00

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit notaire et aux avoués des parties.

Saumur, le 30 avril 1853.

(254) CHEDEAU.

Etude de Me CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple.

INTERDICTION

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent cinquante-trois, enregistré,

Il appert:

Que le sieur Pierre Trottier, ancien gendarme, demeurant à Doué,

A été interdit de l'administration de ses biens et de sa personne.

Me Chedeau, avoué à Saumur, a poursuivi cette interdiction au nom de dame Louise-Joséphine Thibault, épouse de l'interdit, demeurant avec lui, et lui-même a constitué Me Coulbault, pour son avoué.

Le présent extrait certifié conforme par ledit Me Chedeau, avoué soussigné, qui l'a rédigé.

A Saumur, le 4 mai 1853.

(255) CHEDEAU.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

Une ETUDE D'HUISSIER-AUDIENCIER, à la résidence d'Angers. Produit annuel de 3 à 4,000 fr., prix 12,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal. (246)

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE A LA St-JEAN 1853,

LA JOLIE MAISON de BEAULIEU

Située à un kilomètre de Saumur, sur le bord de la route de Limoges,

Consistant en salon de compagnie, salle à manger, petit salon, cuisine, office, chambre à coucher, cave, écurie, remise, servitudes, jardin et terrasses.

On pourra joindre à cette location, si le preneur le désire, des prés, situés sur le bord de la Loire, et séparés de la maison par la grande route; et un beau clos de vigne attenant à la maison.

S'adresser à Me LEROUX, notaire à Saumur. (198)

Saumur, P. GODET, *imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.*

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné